Leçon 2 : L'Europe entre restauration et révolution (1814-1848)

Introduction: Le 22 juin 1815, Napoléon Ier abdique pour la seconde fois. Entre 1815 et 1848, l'Europe tente de trouver un nouvel équilibre entre retour à un ordre qui garantit la stabilité et intégration des idées nouvelles issues de la Révolution française. Mais cet équilibre se trouve confronté à l'affirmation d'idées libérales et nationales reprenant les principes de la Révolution.

Comment l'Europe se reconstruit-elle après le bouleversement révolutionnaire?

I - En quoi peut-on dire qu'il existe une volonté de clore l'épisode révolutionnaire en Europe ?

A - Un nouvel ordre monarchique en Europe

Metternich



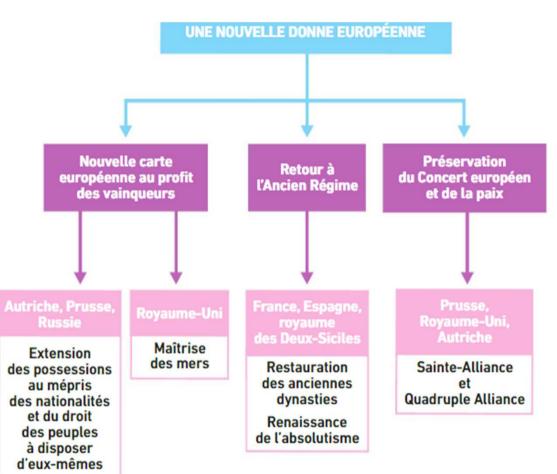
Jean Tulard : « Metternich, inamovible ministre, puis chancelier d'Autriche, au pouvoir pendant près de quarante ans, de 1809 à 1848, crut pouvoir arrêter l'Histoire aux stipulations du congrès de Vienne, au nom d'un équilibre européen... Metternich était un homme du XVIIIe siècle, égaré dans l'époque romantique, trop « raisonnable » au sens des Lumières, pour partager les passions de son temps, pour comprendre le bouillonnement des idées libérales et nationales. De là, l'échec final. Il ne reste rien aujourd'hui de l'oeuvre de Metternich... » (*Le Monde*, 17 mars 1973)

Le congrès de Vienne



- 1 Louis XVIII
- **2** Le Tsar Alexandre 1^{er} marchant sur la Pologne
- **3** Castlereagh ministre britannique
- **4** Napoléon qui vomit les territoires conquis
- **5** Ferdinand VII qui rétablit son pouvoir en Espagne
- **6** Frédéric Guillaume III roi de Prusse qui étend son royaume
- **7** François 1^{er} empereur d'Autriche remplit son sac
- **8** Murat, maréchal d'empire et roi de Naples
- **9** Talleyrand ministre des affaires étrangères de Louis XVIII avec la délégation française.

Le congrès de Vienne

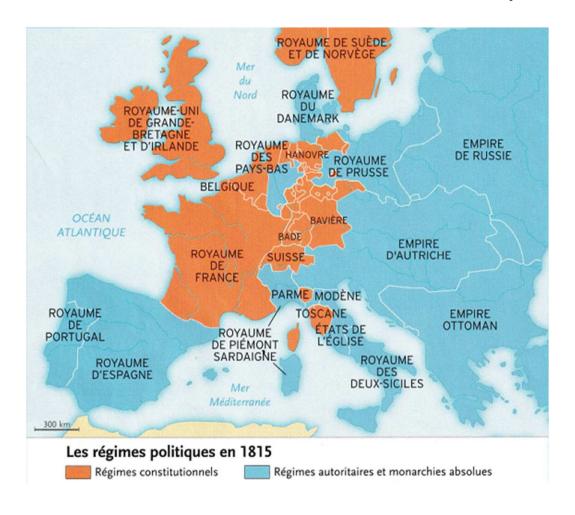


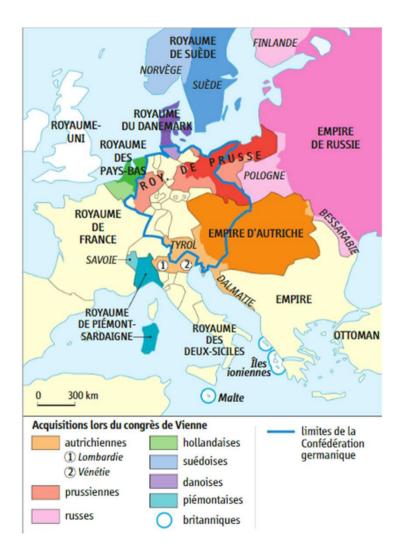
Traité de Paris, 20 novembre 1815

Pertes territoriales	La Savoie ainsi que plusieurs territoires et places-fortes le long de la frontière du nord-est.
Sanction financière	Indemnité de guerre de 700 millions de francs à verser. Frais d'entretien des troupes d'occupation (150 000 hommes).
Sanction militaire	Occupation partielle du territoire jusqu'au versement de l'indemnité de guerre¹.
Autre	Obligation de restituer les œuvres d'art « rapatriées » par Napoléon I ^{er} .

Les conditions de paix pour la France

L'Europe en 1815





Manuel Belin 2019, p. 46 et Hatier 2019 p. 67.

Sainte Alliance et Quadruple Alliance

a. La Sainte-Alliance

« Les trois monarques contractants [empereurs d'Autriche et de Russie, roi de Prusse] demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours. »

Traité de la Sainte-Alliance, 26 septembre 1815.

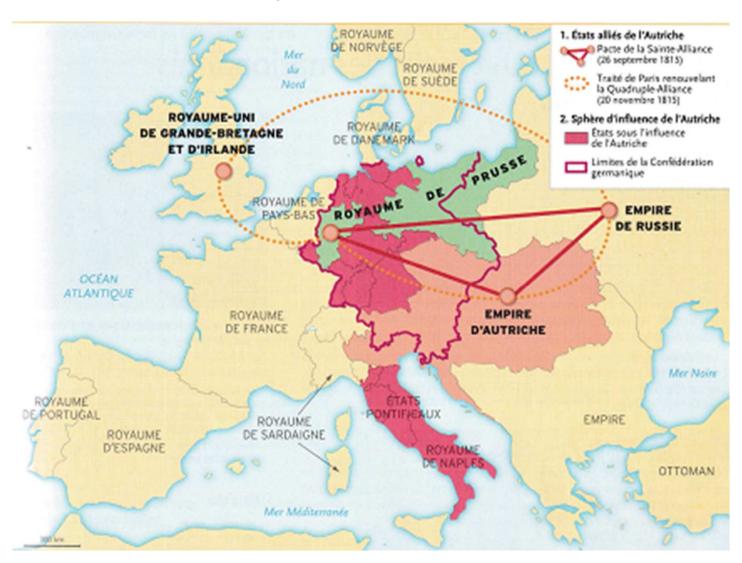
b. La Quadruple Alliance

« L'empereur d'Autriche, le roi du Royaume-Uni [...], le roi de Prusse et l'empereur de toutes les Russies [...] ont résolu [...] de fixer [...] les principes qu'[ils] se proposent de suivre pour garantir l'Europe des dangers qui pourront encore la menacer [...].

Art. 2 [...] Comme les mêmes principes révolutionnaires qui ont soutenu la dernière usurpation criminelle, pourraient encore [...] déchirer la France, et menacer ainsi le repos des autres États, les Hautes Parties Contractantes reconnaissant solennellement le devoir de [...] veiller [...] à la tranquillité et aux intérêts de leurs peuples, s'engagent [...] à concerter [...] les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour la sûreté de leurs États respectifs, et pour la tranquillité générale de l'Europe. »

Traité de la Quadruple Alliance, 20 novembre 1815.

Le système Metternich



A - Un nouvel ordre monarchique en Europe

Trace: Le congrès de Vienne (septembre 1814 - juin 1815) réunit tous les dirigeants européens en vue de la reconstruction de l'Europe. Mais ce sont les grands vainqueurs de Napoléon Ier - l'Autriche, la Prusse, la Russie, le Royaume-Uni - qui décident des clauses de l'Acte final, largement inspirées par le prince de Metternich, ministre des affaires étrangères autrichien. Soucieux du retour à l'ordre ancien, ils restaurent le pouvoir des anciennes dynasties renversées sous la Révolution française ou l'Empire napoléonien. Les frontières européennes sont redessinées: L'Autriche, la Russie et la Prusse annexent de nombreux territoires sans tenir compte des revendications nationales, la puissance de l'Autriche est rétablie en Allemagne et en Italie tandis que la France est ramenée à ses frontières de 1792.

Par le traité de Sainte-Alliance (26 septembre 1815) l'Autriche, la Russie et la Prusse, s'engagent à se prêter assistance et faire triompher les principes chrétiens sur les idées révolutionnaires en réprimant si besoin par la force d'éventuels troubles révolutionnaires. La Quadruple Alliance (20 novembre 1815), incluant cette fois le Royaume-Uni puis la France en 1818 (Quintuple Alliance) qui peu à peu réintègre le « concert européen », prévoit l'organisation régulière de congrès internationaux destinés à empêcher tout mouvement national en Europe.

Mais la « réaction » contre les idées issues de la Révolution a ses limites : les intérêt des alliés sont divergents, une restauration monarchique pure et dure partout paraît compliquée car les aspirations à plus de liberté nées de la Révolution se sont beaucoup répandues.

B - La monarchie constitutionnelle en France

Louis XVIII

Auteur : GERARD, Baron François Lieu de conservation : musée national du château de Versailles

Date de création : vers

1823

Date représentée :

H.: 40,5 cm L.: 44,5 cm Huile sur toile

(Versailles)

© RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot



https://histoire-image.org/

La charte de 1814 et son système politique

« Bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, [...] nous avons dû [...] apprécier les effets des progrès toujours croissants des Lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel. Nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne [...].

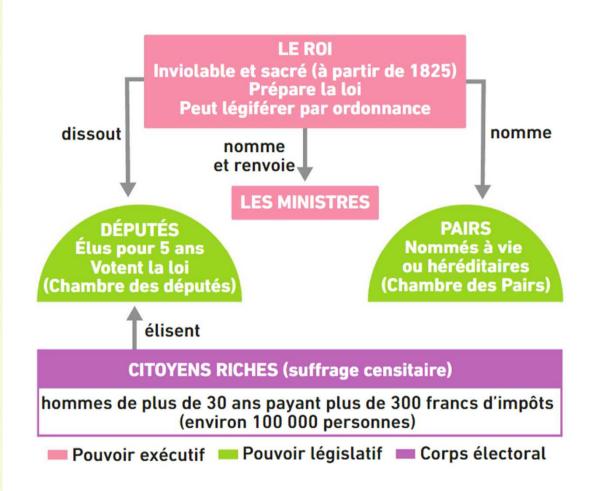
Lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même [...].

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi. [...]

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit. [...]

Art. 6 Cependant, la religion catholique [...] est la religion d'État. [...]

Art. 8 Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions. »



Ultras, libéraux et constitutionnels

« Dans un premier temps se forment deux partis qui représentent les deux grandes tendances de l'opinion : celle du retour à l'Ancien Régime qu'incarne le parti ultra-royaliste et celle de la poursuite des idéaux de la Révolution et de l'Empire qu'assume le parti libéral...les ultras n'admettent pas la charte...ce parti s'exprime à travers des journaux comme la *Gazette de France* ou le *Journal des Débats...*ils sont majoritaires à la chambre des députés. Les libéraux...rejettent la tradition sur laquelle s'appuient les ultras et, à la suite de leur principal théoricien Benjamin Constant, réclament l'institution d'un régime parlementaire dans lequel le gouvernement serait pris dans la majorité de la Chambre. Recrutant parmi d'anciens serviteurs de l'Empire, des nobles libéraux (La Fayette), le parti libéral tire sa force de l'appui qu'il rencontre dans la bourgeoisie...Ses idées sont diffusées dans des journaux comme l'Indépendant, la Minerve ou Le Constitutionnel.

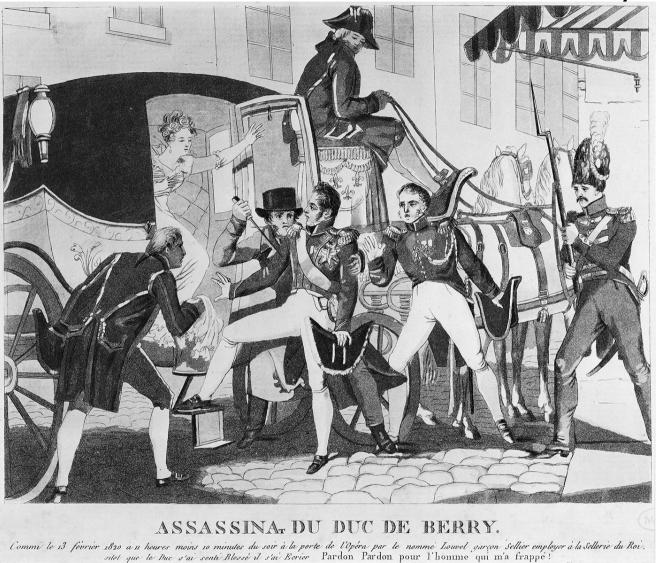
Entre ces deux partis antagonistes...un troisième parti qui propose une réconciliation, celui des constitutionnels. Ses membres prônent l'application loyale de la Charte par le roi et la nation...leur idéal est celui d'une monarchie constitutionnelle, respectueuse des libertés et de la Constitution [L'historien Guizot en fait parti] ».

L'Assassinat du duc de Berry

Lithographie de Antoine-François Gelée (1755-1830).

Date représentée : 13 février 1820

musée national du château de Versailles



« Monsieur le comte de Clermont-Lodève |...| était derrière le prince [...]. Alors un homme, venant du côté de la rue de Richelieu, [...] se jette sur le prince, au moment où celui-ci, se retournant pour rentrer à l'Opéra, disait à Madame la duchesse de Berry : « Adieu, nous nous reverrons bientôt. **>>** L'assassin, appuyant la main gauche sur l'épaule gauche du prince, le frappe de la main droite, au côté droit, un peu au-dessous du sein.»

Chateaubriand

https://histoire-image.org/

B - La monarchie constitutionnelle en France

Trace: A travers Louis XVIII, frère de Louis XVI, les Bourbons récupèrent leur trône en 1814. Comprenant qu'un retour pur et simple à la monarchie absolue est impossible, il accorde aux français une Charte qui crée un régime de monarchie constitutionnelle et assure aux français les principaux droits issus de la période révolutionnaire (libertés de pensée, de presse, de culte l'égalité devant la loi, la justice, l'impôt). Mais le régime n'est ni démocratique ni parlementaire: c'est la fraction la plus riche de la nation qui vote et peut être élu, les ministres n'ont pas de comptes à rendre aux chambres.

Trois principaux partis s'opposent sur la scène politique, le parti ultra-royaliste, partisan du retour à l'Ancien Régime, le parti libéral favorable à un régime parlementaire et le parti des constitutionnels favorables à une monarchie constitutionnelle. Suite à l'assassinat du duc de Berry le 13 février 1820 par un bonapartiste, les ultras prennent le pouvoir, suppriment la liberté de la presse et imposent la loi du « double vote » qui permet aux électeurs les plus riches de voter deux fois.

Le sacre de Charles X à Reims 29 mai 1825

Auteur : GERARD, Baron François

Lieu de conservation : musée national du château de Versailles (Versailles)

Date représentée : 29

mai 1825 H.: 514 L.: 972

Huile sur toile.

© Photo RMN - Grand

Palais



La loi du sacrilège

Loi pour la répression des Crimes et délits commis dans les Édifices ou sur les Objets consacrés à la Religion catholique ou aux autres Cultes légalement établis en France.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, Salut. Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, NOUS AVONS ORDONNE et ORDONNONS ce qui suit :

Titre 1er Du Sacrilège

- Art. Ier. La profanation des vases sacrés et des hosties consacrées constitue le crime de sacrilège.
- Art. 4 . La profanation des vases sacrés sera punie de mort, si elle a été accompagnée des deux circonstances suivantes :
 - 1. Si les vases sacrés renfermaient, au moment du crime, des hosties consacrées ;
 - 2 . Si la profanation a été commise publiquement.
- Art. 5 . La profanation des vases sacrés sera punie des travaux forcés à perpétuité, si elle a été accompagnée de l'une des deux circonstances énoncées dans l'article précèdent.

La loi du milliard des émigrés

TITRE Icr.

De l'allocation et de la nature de l'indemnité (1).

Art. 1er. Trente millions de rente, au capital d'un milliard, sont affectés à l'indemnité due par l'Etat (1) aux Français (2) dont les biens-fonds (3) situés en France, ou qui faisaient partie du territoire de la France, au 1er janvier 1792 (1)

ont été confisqués et aliénés (1) en exécution des lois sur les émigrés (2), les déportés et les condamnés révolutionnairement (3).

Cette indemnité est définitive; et, dans aucun cas, il ne pourra y être affecté aucune somme excédant celle qui est portée au présent article.

Le prince de Polignac



Les ordonnances de juillet 1830

En juillet 1830, après l'élection d'une Chambre des députés où l'opposition est majoritaire, Charles X promulgue quatre ordonnances qui apparaissent comme une provocation pour les libéraux.

« Première ordonnance

Art. 1 La liberté de la presse [...] est suspendue.

Art. 2 Nul journal [...] ne pourra paraître [...] qu'en vertu de l'autorisation [...] obtenue [par] les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Deuxième ordonnance¹

Art. 1 La chambre des députés [...] est dissoute. »

Le Moniteur universel, 26 juillet 1830.

^{1.} Les deux autres ordonnances réduisent le nombre d'électeurs par un nouveau calcul du cens et prévoient de nouvelles élections législatives pour septembre 1830.

B - La monarchie constitutionnelle en France

Trace: Louis XVIII meurt en 1824 sans descendance, son frère le comte d'Artois lui succède. Renouant avec la tradition d'Ancien Régime, il est sacré à Reims le 29 mai 1825. Par la loi dite du sacrilège (20 avril 1825) il se fait le protecteur de l'Eglise catholique en punissant de mort les profanateurs d'église; la loi dite du milliard des émigrés (28 avril 1825) vient indemniser les nobles émigrés dont les biens avaient été confisqués pendant la Révolution. Le roi forme en 1829 un gouvernement dominé par les ultra-royalistes avec le prince de Polignac à sa tête, la Chambre des députés s'indigne, elle est dissoute en mai 1830. De nouvelles élections ramènent une majorité d'opposants, le roi prend alors l'initiative d'un coup d'état le 25 juillet 1830 en signant 4 ordonnances supprimant la liberté de la presse, dissolvant à nouveau la Chambre de députés, modifiant le régime électoral pour éliminer la bourgeoisie des votants et fixant de nouvelles élections législatives au mois de septembre 1830.

Les Trois Glorieuses

26 juillet 1830 Publication des quatre ordonnances de Charles X (rédigées le 25 juillet).

27 juillet 44 journalistes signent et publient une protestation officielle contre les ordonnances. Début des émeutes.

28 juillet Insurrection parisienne généralisée; combats acharnés à l'Hôtel de Ville; refus de Charles X de retirer les ordonnances.

29 juillet Les insurgés, républicains en tête, contrôlent le Louvre et les Tuileries ; La Fayette est nommé chef de la Garde nationale.

31 juillet À l'Hôtel de Ville, La Fayette s'enroule dans un drapeau tricolore avec Philippe d'Orléans, cousin de Charles X et premier prince du sang.

2 août Abdication de Charles X.

9 août Philippe d'Orléans est intronisé et devient Louis-Philippe I^{er}.

16 août Charles X quitte la France pour l'Angleterre.

Vidéo



4 La Liberté guidant le peuple

Eugène Delacroix (1798-1863), huile sur toile, 325 x 260 cm, 1830-1831 (Musée du Louvre, Paris).

① L'allégorie de la liberté ② Le drapeau de la Révolution ③ Un ouvrier des manufactures
③ Un bourgeois ou un maître-artisan ⑤ Un étudiant polytechnicien (bicorne) ⑥ Un « gamin de Paris »
avec le sac d'un soldat de Charles X et des pistolets de cavalerie ② Un ouvrier récemment arrivé
de la campagne, blessé ⑥ Des cadavres de soldats de Charles X ⑨ Les tours de la cathédrale
Notre-Dame ⑪ La signature du peintre

Delacroix/De Vigny

MARDI 27 JUILLET 1830. — Aujourd'hui commencent les soulèvements populaires. — Les ordonnances du 25 en sont la cause. — Le roi va à Compiègne et laisse les ministres faire feu sur le peuple. — On l'entend pendant que j'écris. — Dès l'avènement de Charles X, j'avais prédit qu'il tenterait d'arriver au gouvernement absolu. — Il hait la Charte et ne la comprend pas. [...].

MERCREDI 28. — Je ne puis plus traverser Paris. Les ouvriers sont lâchés, brisent les réverbères, enfoncent les boutiques, tuent, et sont fusillés et poursuivis par la garde. — Le 50° de ligne a (dit-on) refusé de faire feu sur le peuple.

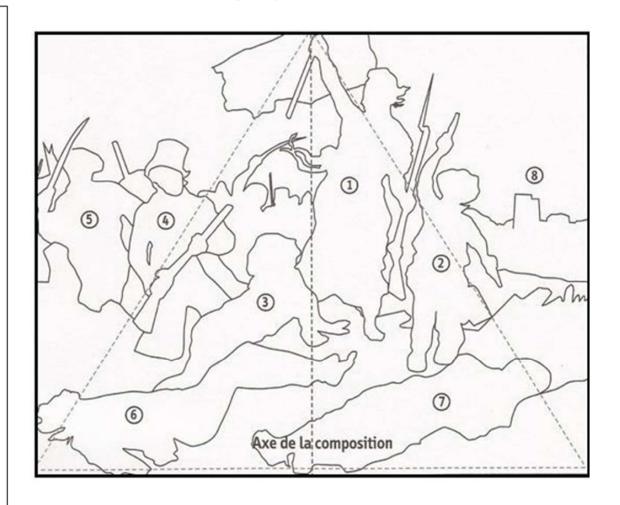
DE MERCREDI A JEUDI 29. — Depuis ce matin, on se bat. Les ouvriers sont d'une bravoure de Vendéens ; les soldats, d'un courage de garde impériale : Français partout.

JEUDI 29. — Attaque des casernes de la rue Verte et de la Pépinière. [...]. On vient de faire feu sur moi, on a cru que je voulais tirer de la fenêtre. Les trois balles ont cassé la corniche de ma fenêtre. — En vingt minutes, les deux casernes prises.

VENDREDI 30. — Pas un prince n'a paru. Les pauvres braves de la garde sont abandonnés sans ordres, sans pain depuis deux jours, traqués partout et se battant toujours **SAMEDI 31.** — Donc, en trois jours, ce vieux trône sapé!

10 AOUT. — Couronnement de Louis-Philippe Ist. Cérémonie grave. — Il convient à un pouvoir qui n'a plus rien de mystique, dit le Globe, [...].

Alfred de Vigny (poète romantique), journal d'un poète, 1867



Louis-Philippe au pouvoir



François GERARD, musée national du château de Versailles, 1834.

L'abdication de Charles X provoque un vide politique. La nomination de La Fayette à la tête de la garde nationale* fait craindre la proclamation de la République aux monarchistes libéraux, qui voient dans Louis-Philippe un recours.

«Charles X ne peut plus rentrer dans Paris: il a fait couler le sang du peuple. La république nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe. Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous [...].

Le duc d'Orléans est un roi citoyen.

Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores.

Le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

Le duc d'Orléans s'est prononcé; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue. C'est du peuple français qu'il tient sa couronne.»

Proclamation rédigée par Adolphe Thiers et François-Auguste Mignet, affichée dans Paris le 31 juillet 1830.

La Charte de 1814 révisée

En 1830, Louis-Philippe prête serment sur une Charte amendée.

« LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS, à tous présents et à venir, SALUT.

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que la Charte constitutionnelle de 1814, telle qu'elle a été amendée par les deux Chambres le 7 août et acceptée par nous le 9, sera de nouveau publiée dans les termes suivants :

Art. 1 Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Art. 4 Leur liberté individuelle est également garantie [...].

Art. 5 Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 7 La censure ne pourra jamais être rétablie.

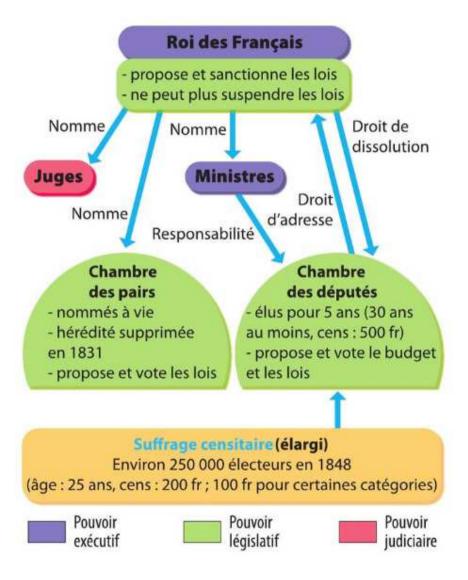
Art. 12 La personne du roi est inviolable et sacrée [...]. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Art. 14 La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés.

Art. 67 La France reprend ses couleurs. À l'avenir, il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 70 Toutes les lois et ordonnances, en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions adoptées pour la réforme de la Charte, sont dès à présent et demeurent annulées et abrogées. »

La Charte de 1814 révisée



B - La monarchie constitutionnelle en France

Trace: La promulgation des quatre ordonnances de juillet 1830 déclenche la révolution des « Trois Glorieuses ». Le 27 juillet des journalistes publient une protestation officielle contre les ordonnances. Des barricades sont dressées à partir du 28 juillet, le roi se réfugie à saint Cloud. Le 29, les insurgés contrôlent le Louvre et les Tuileries. Ce sont les Orléanistes avec leur chef Adolphe Thiers qui emportent la décision: le 9 août le duc d'Orléans est proclamé roi des français sous le nom de Louis-Philippe 1^{er}. Une nouvelle charte révise celle de 1814 ne faisant plus référence aux principes d'Ancien Régime, abandonnant le drapeau blanc pour le drapeau tricolore et interdisant la censure de la presse. La « monarchie de Juillet » consacre la victoire de la bourgeoisie sur l'aristocratie d'ancien régime.

Un régime contesté

« Le régime doit affronter une situation difficile, la fièvre révolutionnaire dans laquelle s'inscrivent les « Trois Glorieuses » de juillet 1830 persistant jusqu'en 1836, alimentée par une crise économique qui fait régner le chômage et le spectre de la faim dans la capitale. Il en résulte une multiplication des manifestations de rues, une floraison de clubs ou de sociétés secrètes, la parution de journaux extrémistes...de 1830 à 1836, le gouvernement du parti de la Résistance va briser la triple opposition politique, légitimiste, bonapartiste et républicaine, qui tente de contester le régime à la faveur des troubles que connait le pays...Pour en finir, le gouvernement multiplie les procès, emprisonne les chefs républicains, déjoue les tentatives de soulèvement...la presse républicaine ridiculise le roi et ses ministres en utilisant les services de caricaturistes de talent dont le plus célèbre est Daumier...Et aux grandes manifestations populaires se substituent des complots visant à tuer le roi ».

L'attentat contre Louis Philippe et les lois de Septembre

Lépaulle, François-Gabriel-Guillaume ,1836

Peinture, Hauteur: 40.5 cm, Largeur: 35

cm

Musée Carnavalet, Histoire de Paris



Tête de Giuseppe Fieschi (1790-1836), après son exécution

Vidéo jusqu'à 2'35



La Machine infernale

https://www.parismuseescollections.paris.fr et Archives nationales de Paris

Caricature de Daumier

Lithographie d'Honoré Daumier pour le dernier numéro du journal La Caricature, 27 août 1835 (Musée Carnavalet, Paris).



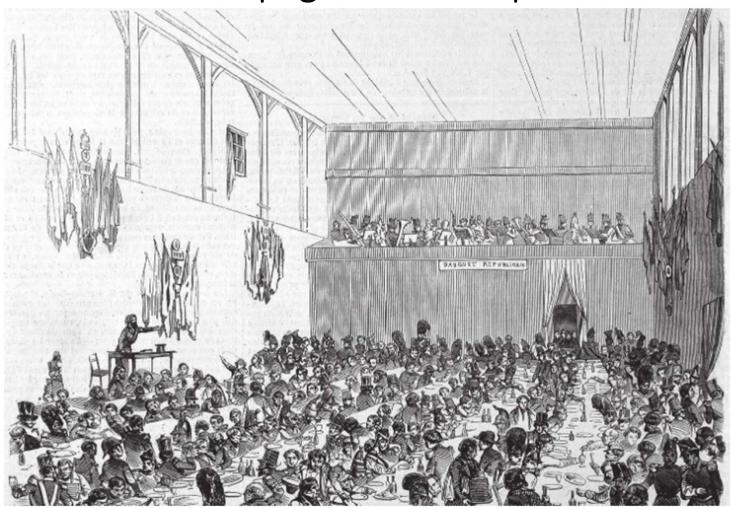
Guizot



François Guizot, député de Lisieux, libéral conservateur et partisan d'une monarchie constitutionnelle, contribua à la chute de Charles X et au couronnement de Louis-Philippe Ier, dont il fut le ministre de l'Intérieur durant quelques mois en 1830.

Durant les dix-huit années que dura la monarchie de Juillet, il fut un ennemi de la démocratie universelle et du suffrage direct, étant davantage partisan d'une « monarchie limitée par un nombre limité de bourgeois. »

La campagne des banquets



«Banquet républicain dans la salle du Jeu de paume à Versailles», gravure tirée de L'Illustration, 1848.

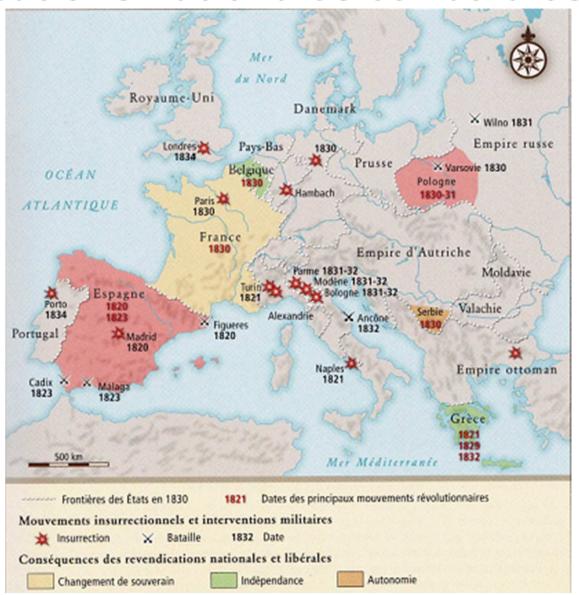
B - La monarchie constitutionnelle en France

Trace: La monarchie de juillet est un régime contesté, les orléanistes sont divisés et subissent l'opposition des légitimistes partisans du retour des Bourbons et d'une forme de monarchie autoritaire, des bonapartistes et des républicains. Les difficultés économiques entraînent des troubles et le 28 juillet 1835, un attentat visant le roi est perpétré par Giuseppe Fieschi et sa « machine infernale ». 19 personnes sont tuées, Louis Philippe est blessé à la tête, il en profite pour faire passer une série de lois répressives connues sous le nom de lois de septembre 1835, censurant la presse et interdisant la caricature politique. À partir de 1840, Guizot, un libéral qui pense que la monarchie constitutionnelle appuyée sur le suffrage censitaire est le système parfait, domine le gouvernement, refuse obstinément l'abaissement du cens et s'affirme comme un « ennemi décidé du suffrage universel ». Mais la crise agricole et industrielle de 1846-1848 ainsi que les oppositions républicaines qui s'organisent sous forme de banquets dont l'un tourne mal à Paris (16 morts) mènent à son renvoie le 23 février 1848. Le lendemain, Paris se couvre de barricades, Louis Philippe abdique, les chefs républicains constituent un gouvernement provisoire qui proclame la République.

<u>II – En quoi peut-on dire que l'ordre européen voulu par le congrès de Vienne est menacé ?</u>

A – L'essor des mouvements nationaux

Les revendications nationales et libérales 1820-1830



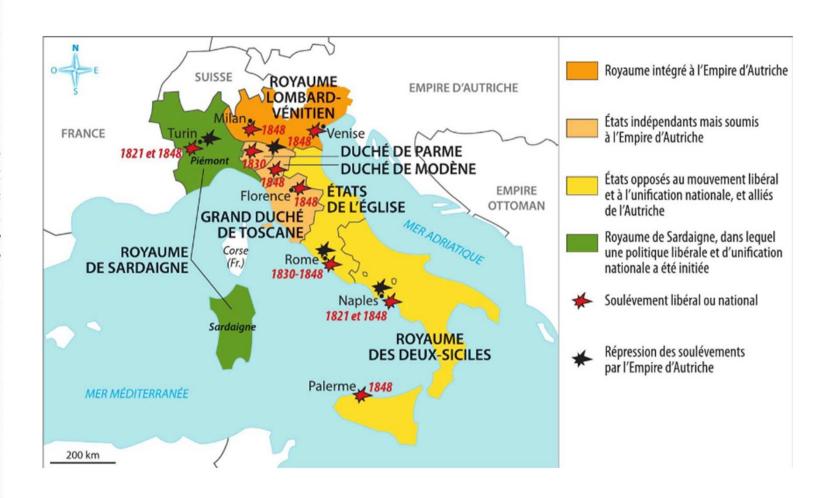
1815-1870 la Révolution inachevée, S. Aprile, Belin, 2010, p. 237.

Le mouvement national italien

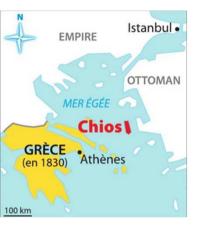
Nous sommes un peuple de vingt et un à vingtdeux millions d'hommes, désignés depuis un
temps immémorial sous un même nom, celui
de peuple italien, renfermés entre les limites
naturelles les plus précises que Dieu ait jamais
tracées, parlant la même langue, ayant les
mêmes croyances, les mêmes mœurs, les
mêmes habitudes, fiers du plus glorieux
passé politique, scientifique, artistique, qui
soit connu dans l'histoire européenne, ayant
deux fois donné à l'humanité un lien, un
mot d'ordre d'unité, une fois par la Rome
des empereurs, une autre, quand les papes
n'avaient pas encore trahi leurs missions, par
la Rome papale...

Nous n'avons pas de drapeau, pas de nom politique, pas de rang parmi les nations européennes. Nous n'avons pas de centre commun, pas de pacte commun, pas de marché commun. Nous sommes démembrés en sept États... Un de ces États, comprenant à peu près le quart de la péninsule, appartient à l'Autriche; les autres, quelques-uns par des liens de famille, tous par le sentiment de leur faiblesse, en subissent l'influence.

Mazzini, «L'Italie, l'Autriche et le Pape», 1845.



1815-1870 la Révolution inachevée, S. Aprile, Belin, 2010, p. 242 et manuel Hachette 2023 p. 59.



Auteur : DELACROIX Eugène

Lieu de conservation : musée du Louvre (Paris)

Date de création : 1824 Date représentée : 1822

H.: 419 cm L.: 354 cm

huile sur toile. Sous-titre : familles grecques attendant la mort ou l'esclavage, Episode de la guerre de l'Indépendance grecque (1822).

© RMN - Grand Palais (musée du Louvre) / Adrien Didierjean

Les massacres de Scio (ou Chios)



Vidéo 3 tableaux

Au premier plan, à gauche, quinze figures occupent tout l'espace et font écran au fond. Bourreaux et victimes semblent former un tout. Dans la mêlée. on distingue à peine les tortionnaires des corps massacrés. On remarque successivement, avec une même impression de désolation, la vieille femme assise, la femme morte devant, la femme gisant à droite et son enfant, deux enfants enlacés à gauche, le couple prostré au centre. A droite, un soldat musulman enturbanné, monté sur un cheval cabré de style baroque, jette sur eux un regard de vainqueur. Il emporte une victime à demi nue, liée au cheval, vers un fond en abîme. Un contraste frappant se dégage entre la superbe du soldat turc et la défaite des Grecs. Au fond, les soldats turcs accomplissent leur tuerie dans un déchaînement de violence suggéré par les traînées de sang et la fumée s'échappant des maisons incendiées.

https://histoire-image.org/

Les massacres de Scio (ou Chios) : Victor Hugo/Delacroix

Les Turcs ont passé là. Tout est ruine et deuil. Chio, l'île des vins, n'est plus qu'un sombre écueil, Chio, qu'ombrageaient les charmilles, Chio, qui dans les flots reflétait ses grands bois, Ses coteaux, ses palais, et le soir quelquefois Un chœur dansant de jeunes filles.

Tout est désert. Mais non ; seul près des murs noircis, Un enfant aux yeux bleus, un enfant grec, assis, Courbait sa tête humiliée ; Il avait pour asile, il avait pour appui Une blanche aubépine, une fleur, comme lui Dans le grand ravage oubliée.

[...]

Veux-tu, pour me sourire, un bel oiseau des bois,
Qui chante avec un chant plus doux que le hautbois,
Plus éclatant que les cymbales ?
Que veux-tu ? fleur, beau fruit, ou l'oiseau merveilleux ?
— Ami, dit l'enfant grec, dit l'enfant aux yeux bleus,
Je veux de la poudre et des balles.

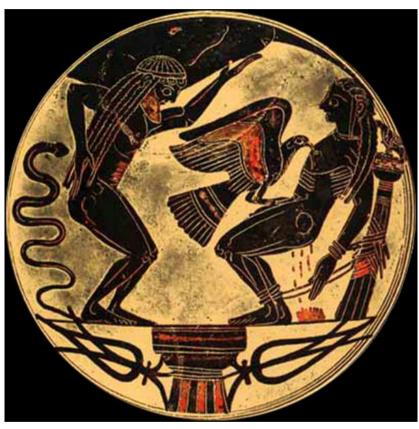
Extraits du poème « L'enfant » (8-10 juin 1828), Les Orientales, 1829.



La Grèce indépendante



Le Prométhée polonais



Prométhée enchaîné avec l'aigle ; à gauche son frère Atlas (Kylix laconien à figures noires du peintre Arcésilas de Cerveteri, vers -560/-550, Musée du Vatican, Rome)



Horace Vernet, 1831, Paris, Bibliothèque polonaise

A – L'essor des mouvements nationaux

Trace: Le congrès de Vienne n'a pas pris en compte les revendications des peuples qui aspirent à plus de libertés et de droits (mouvements libéraux, France 1830), à l'unité ou l'indépendance de nations divisées ou dominées (mouvements nationaux). Cela donne lieu dans les années 1820-1830 à une agitation révolutionnaire en Europe, autour d'organisations secrètes comme les Carbonari italiens ou l'Hétairie grecque. En Grèce, l'insurrection éclate contre l'empire ottoman en 1821, violemment réprimée sur l'île de Chios en 1822, soutenue par la Russie, l'Angleterre et finalement la France, elle aboutit à l'indépendance grecque après le traité d'Andrinople en 1829 (mais Chios reste ottomane). La Belgique elle aussi se libère du royaume des Pays-Bas en 1830. Mais partout ailleurs les insurrections se soldent par des échecs, en Allemagne, en Italie (1821 insurrection dans le Piémont) ou encore en Pologne révoltée contre l'empire russe en 1831, que la France, à l'inverse de la Grèce, décide de ne pas soutenir. Ces mouvements montrent combien l'ordre de Vienne est fragile.

B - Le Printemps des peuples

Le Printemps des peuples 1848

Dossier EHNE Sorbonne Université



Vidéo Lumni 26'

Vidéo
Dailymotion
18'40

Vidéo
Dailymotion
11'

Les nationalités dans l'empire austro-hongrois

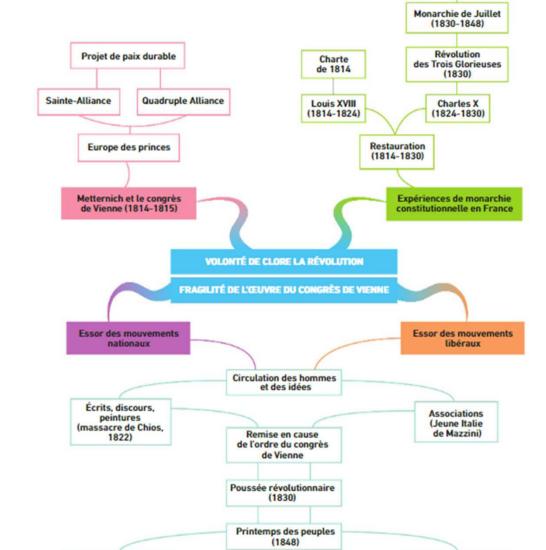


B - Le Printemps des peuples

Trace: Les premières insurrections libérales et nationales qu'on désigne sous l'expression « Printemps des peuples » débutent à Cracovie dès 1846. A Paris, c'est en février 1848 que l'insurrection commence et entraîne la mise en place de la 2^{nde} République. Elle établit le suffrage universel masculin, abolit l'esclavage (Victor Schoelcher) et proclame le droit au travail : des ateliers nationaux sont créés afin de donner du travail aux chômeurs touchés par la crise débutée en 1845.

Les barricades (1500 à Paris) se diffusent de Paris à Vienne où le nationaliste hongrois Kossuth exige un gouvernement parlementaire en Hongrie, Metternich doit s'enfuir ainsi que l'empereur. De février à mai c'est presque l'Europe toute entière qui est en révolution, les peuples allemands et italiens poussant pour leur unification quand le nationalisme menace d'implosion l'empire autrichien. A Rome la République est proclamée, à Berlin une constitution démocratique est accordée par le roi de Prusse.

Mais partout les forces conservatrices reprennent rapidement le pouvoir. A Paris, en juin 1848, la République tire sur le peuple révolté contre la fermeture des ateliers nationaux. Dans l'empire d'Autriche l'armée réprime, les libertés politiques sont abolies. La France attaque la république romaine et rétablit le pape dans son pouvoir alors que l'Autriche reprend pied dans le nord de l'Italie : le roi de Piémont battu doit abdiquer, bien qu'un régime constitutionnel y soit conservé. L'ordre de Vienne est rétabli mais les aspirations libérales et nationales ont encore grandi en Europe.



Révolutions en Europe

(1848)

Louis-Philippe I*

Révolution en France

(1848)

Pour résumer